

LA DESOBÉISSANCE CIVILE COMME OBJET THÉORIQUE DISPUTÉ : AU CROISEMENT DE LA SOCIOLOGIE ET DE LA PHILOSOPHIE

Hourya Bentouhami (Paris VII – Denis Diderot)

Introduction

La désobéissance civile est l'infraction à la loi commise pour des raisons morales ou politiques en vue d'alerter l'opinion publique sur le caractère injuste ou dangereux d'une loi ou d'un commandement. Son recours massif dans les années 1960 aux Etats-Unis avec les mouvements étudiants, les protestations contre la guerre du Vietnam, mais surtout le Mouvement pour les Droits Civiques en faveur de l'intégration des Noirs dans la société américaine, a donné lieu à une théorisation sans précédent en philosophie et en sociologie. Ce sont ainsi les mouvements de désobéissance civile qui alimentèrent prioritairement ce renouveau de la théorie sociologique à partir de la perspective de la « mobilisation des ressources »¹. Cette perspective apparaît donc d'abord comme fortement tributaire du cadre politique américain dominé par le problème de l'intégration et de la reconnaissance des minorités, même si elle s'élargira par la suite, dans les années 1980 à l'Europe et surtout à la fin des années 1990 au « village planétaire » avec l'apparition des mouvements altermondialistes. De la même manière que la sociologie, la philosophie politique et juridique commence à se saisir du sujet plus systématiquement dans les années 1960-1970. Ainsi – et pour citer les auteurs les plus remarquables – John Rawls consacre un chapitre à la désobéissance civile dans l'ouvrage qui allait constituer un renouvellement complet de la philosophie politique, soit *Théorie de la Justice* en 1971, Ronald Dworkin en fait de même dans *Prendre les droits au sérieux* en 1977, Hannah Arendt écrit un article en 1970 qu'elle intègre à son recueil *Crises of the Republic*, enfin Michael Walzer dédie tout son ouvrage *Obligations : Essays on Disobedience, War, and Citizenship* (1970) au traitement de la question². Et de manière plus générale, depuis les années 1980, dans la littérature politique, juridique, philosophique et théologico-morale, la problématique de l'existence, de la reconnaissance et de l'exercice du droit de résistance, droit à la

¹ « Ce dernier mouvement a fourni la référence, le modèle, voire “l'idéal-type” du mouvement social tel que l'envisage et le construit la perspective de la mobilisation des ressources. » : D. Lapeyronnie, « Mouvements sociaux et action politique. Existe-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », in *Revue Française de Sociologie*, 1988, p 594.

² H. Arendt, *Du mensonge à la violence*, Pocket, 1994 ; R. Dworkin, *Prendre les droits au sérieux*, PUF, 1995 ; J. Rawls, *Théorie de la justice*, Le Seuil, 1987 ; M. Walzer, *Obligations : Essays on Disobedience, War, and Citizenship*, Harvard University Press, 1970.

révolution et à la désobéissance civile a suscité de nouveau l'attention des spécialistes pour rechercher les fondements politiques et juridiques d'un tel droit avec entre autres Jürgen Habermas qui traite la question dans « Le droit et la force », Norberto Bobbio qui poursuit, avec *Il terzo Assente*, des réflexions sur ce sujet qu'il avait déjà abordé en 1970 dans « La resistenza all'oppressione oggi »³. Cependant force est de constater que les deux perspectives, sociologique et philosophique, pourtant contemporaines, n'adoptent pas du tout le même point de vue. Alors que la réflexion sociologique se veut plus à même d'éclairer les conditions empiriques de développement des mouvements sociaux à travers la manière dont ceux-ci génèrent des ressources capables d'être négociées sur le marché symbolique et matériel des offres politiques, la philosophie – entendue ici au sens large comme discipline recouvrant aussi bien la philosophie politique, la philosophie morale que la philosophie du droit – s'attache quant à elle à rendre compte de nouvelles définitions de la démocratie inachevée, incomplète per se, en avançant l'idée d'un ordre conflictuel du politique (même si celui-ci est diversement interprété). Cette recherche philosophique des fondements universalistes qui pourraient rattacher la désobéissance civile à la tradition épistémologique du droit de résistance, contraste furieusement avec la perspective sociologique qui, lorsqu'elle se saisit du même sujet, à l'exception notable de Charles Tilly, cherche au contraire à rendre compte du caractère non pas historique mais novateur de cette nouvelle pratique. C'est pourquoi la théorie de la mobilisation des ressources considère symptomatiquement le grand mouvement de désobéissance civile des Noirs initié par Martin Luther King comme le premier des dits *Nouveaux Mouvements Sociaux*. Dans le domaine de la sociologie, le but n'est donc pas de voir comment la résistance à l'oppression a changé de nom sous un régime démocratique mais au contraire, à partir de l'aporie de la démarche généalogique normative, de se saisir de cette nouvelle forme de protestation pour comprendre de manière intrinsèque comment naît et se développe une action politique collective lorsqu'elle est le fait de minorités exclues.

Comment rendre compte de ce regain d'intérêt théorique à partir des années 1960, et dans des perspectives aussi diverses que celle de la philosophie et de la sociologie, pour des phénomènes de résistance tels que ceux prônés par la désobéissance civile ? Mais surtout quel est le différentiel cognitif entre ces deux approches disciplinaires ? Quel est l'apport heuristique de l'une et de l'autre vis-à-vis d'un objet théorique dont la valeur pratique est elle-même disputée ?

Ce sont ces questions qui vont guider notre démarche.

³ N. Bobbio, *La resistenza all'oppressione, oggi*, in Studi Sassaesi III – Autonomia e diritto di resistenza, 1970-1971 ; « Disobbedienza civile », *Il terzo assente*, Edizioni Sonda, 1989, pp. 84-91; J. Habermas, « Le droit et la force », in *Ecrits Politiques*, Cerf, 1990, pp. 115-138.

I. La désobéissance civile comme ressource

Les ressources

Les mouvements de désobéissance civile des années 1960 ont suscité un renouvellement notable de la sociologie selon une perspective dite de mobilisation des ressources. Le Mouvement pour les Droits Civiques est alors considéré comme l'idéal-type de cette nouvelle sociologie⁴.

Ce choix est à rapprocher de plusieurs éléments précis : premièrement, la définition même de la désobéissance civile qui renvoie à une pratique stratégiquement orientée, deuxièmement, l'organisation du système politique américain qui élevait, au moins en théorie, la participation au rang de modèle de rationalisation et d'autorégulation, troisièmement, la fortune à partir des années 1970 de l'ouvrage de Olson⁵, *La logique de l'action collective*, qui applique à l'action collective un modèle de compréhension économique.

Premièrement la définition de la désobéissance civile communément partagée par la philosophie politique, la philosophie du droit et la sociologie est celle qui la ramène à une pratique-limite qui se situe à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du système politique. Ces entrées et ces sorties constituent des variables d'actions dont les juristes, pour les besoins de la codification pénale des actes « délinquants », et les philosophes, dans un souci de distinction conceptuelle de la désobéissance civile avec d'autres formes de résistances, ou de transgression de la loi, ont tenté de dresser une typologie. Cette dernière nous est d'une grande utilité pour saisir la manière dont la sociologie de la mobilisation des ressources s'est emparée de cet objet théorico-pratique pour déterminer les nouvelles formes d'action collective. Parmi tous les critères de définition et de justification de la désobéissance civile, seul le critère le moins contesté dans la bataille sémantico-politique a été retenu par la perspective sociologique de la mobilisation des ressources : toute action qui se revendique du registre de la désobéissance civile doit justifier du fait qu'elle ait épuisé auparavant tous les moyens légaux de faire entendre sa cause⁶. Il ne s'agit pas pour la sociologie de déterminer si la

⁴ Parmi les ouvrages et articles traitant de la mobilisation des ressources qui ont étudié de manière privilégiée la désobéissance civile du Mouvement pour les Droits Civiques, on note entre autres : M. Lipsky, « Protest as a Political Resource », *American Political Science Review*, 62, décembre 1968, pp. 1144-1158 ; W. A. Gamson, *The Strategy of Social Protest*, Homewood, Illinois, The Dorsey Press, 1975 ; W. A. Gamson, B. Fireman, S. Rytina, *Encounters with Unjust Authority*, Homewood, Illinois, The Dorsey Press, 1982 ; D. Mc Adam, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, University of Chicago Press, 1982.

⁵ M. Olson, *La logique de l'action collective*, PUF, 1978 (1965).

⁶ La sociologie de la mobilisation des ressources reprend ainsi une justification de la désobéissance civile qui est assez commune à l'époque mais, plus particulièrement, systématisée par le philosophe E. Zashin (in *Civil Disobedience and Democracy*, New York, The Free Press, 1972) pour qui l'on est moralement justifié à désobéir de manière délibérée à une autorité légitime à une triple condition : (1) si la loi contestée est moralement intolérable et ne peut être remédiée autrement, (2) si les effets de la loi ne sont

désobéissance doit être violente ou non (intentionnellement ou non), ou encore de préciser si un désordre social peut être considéré comme de la désobéissance civile de masse, ou si elle doit être punie par les tribunaux. La perspective de la mobilisation des ressources part de la désobéissance civile, et notamment des mouvements des droits civiques, comme étant un *fait* : la tactique utilisée donne une définition préalable du groupe qui cherche de la sorte à participer au système politique. Le critère de l'ultime recours et de la reconnaissance du système global qu'on ne vise pas à renverser, inscrit ainsi d'emblée la désobéissance civile dans le réformisme graduel puisqu'elle consiste alors en une action stratégiquement orientée faisant du conflit non pas une rupture mais une demande accrue d'inclusion. Ce qui intéresse donc au plus haut point la sociologie c'est, directement, la manière dont un acte individuel de désobéissance civile devient un mouvement, et indirectement, la vertu socialisante du conflit ainsi que les stratégies attachées à l'obtention de cette socialisation, laquelle devient presque une fin en soi. C'est sur ce critère descriptif de la phénoménologie des mouvements sociaux que la théorie de la mobilisation des ressources va s'appuyer pour développer son argumentaire concernant la nouvelle définition de l'action collective. Il ne s'agit plus de considérer les mouvements sociaux comme les effets de ruptures ou de dysfonctionnements du système social. De même, l'action collective protestataire n'est pas « révolutionnaire », elle ne cherche pas à renverser le pouvoir mais à mettre celui-ci en face de ses contradictions et à dénoncer les obstacles qu'il pose à la réalisation des valeurs démocratiques. C'est en effet l'une des spécificités de la désobéissance civile que de ne pas témoigner d'une crise de la démocratie ; au contraire, elle témoigne de la vigueur de l'intérêt pour le politique.

La deuxième raison pour laquelle la désobéissance est un objet d'étude privilégié par la sociologie à partir des années 1960 vient du fonctionnement du système américain lui-même. Jusque-là c'était la vision pluraliste qui primait pour rendre compte de l'autorégulation du système et de l'évacuation du conflit lequel était considéré comme une anomalie résiduelle. Cette dernière perspective est celle dite de la théorie du pluralisme parce qu'elle consiste à thématiser l'idée de pouvoir social, la société étant dans ce cas associée à une réserve d'opinions diverses que les citoyens peuvent faire valoir via des processus d'influence. Selon Robert Dahl, représentant de la théorie pluraliste, c'est le mérite du système politique américain que de ménager ces différents pouvoirs d'influence. Dans *A Preface to Democratic Theory*, il expose qu'un processus politique normal est « celui où il existe une forte probabilité qu'un groupe légitime et actif de la population puisse se faire effectivement entendre à un niveau crucial du processus de décision »⁷, thèse qu'il continue à soutenir et à développer dans *Pluralist Democracy in the United States*: « Plus que tout autre système, les démocraties essaient

pas révocables par une correction possible, (3) et si la totalité des effets de la désobéissance civile sous certaines circonstances sont préférables à l'ensemble des effets produits par la loi.

⁷ R. Dahl, *A Preface to Democratic Theory*, Chicago, 1956, pp. 145-146.

de disperser largement de l'influence à leur citoyen par le moyen des suffrages, élections, liberté d'expression, de presse et d'assemblée, le droit des opposants de critiquer la conduite du gouvernement, le droit d'organiser des partis politiques »⁸. Or, la démarche de Robert Dahl souffre d'un déficit théorique concernant la détermination des groupes de légitimité, d'une part, et la définition de l'influence, d'autre part, qu'il ne parvient pas à distinguer de la pression exercée par les groupes privilégiés : qu'en est-il en effet des groupes qui, précisément, ne disposent d'aucun pouvoir préalable d'influence ? Dès lors, pour la sociologie qui s'intéresse à la structure de la mobilisation, la notion de ressources est primordiale pour rendre raison de l'ampleur ou, au contraire, de la faiblesse d'un mouvement social. Ces ressources s'apparentent aux « choses » sociales qui permettent de produire de l'influence telle que l'a théorisée Talcott Parsons, à savoir comme un langage spécialisé qui est une « manière de produire un effet sur les attitudes et opinions d'autres personnes à travers une action intentionnelle (non nécessairement rationnelle) »⁹.

Ce mouvement de réunion de la théorie des ressources et de la conceptualisation de l'influence a été conduit notamment par Lipsky qui insiste sur la définition de l'influence comme persuasion exercée dans le domaine de l'action, et non simplement dans celui du langage. Selon M. Lipsky¹⁰, la protestation est une stratégie utilisée par les groupes relativement sans pouvoir dans le but d'augmenter leurs capacités de négociation. Comme nous venons de le montrer, l'analyse suggère ici une réserve vis-à-vis des théories telle que celle exposée par Robert Dahl à propos de la vision pluraliste et fluide de la démocratie américaine pour la simple raison que les groupes relativement sans pouvoir ne peuvent, de fait, protester avec une grande probabilité de succès. Ils manquent par définition de ressources organisationnelles. Lipsky tire directement ses conclusions de la définition de la désobéissance civile puisqu'il considère que l'activité de protestation est « un mode d'action politique orientée par l'objection à une ou plusieurs politiques ou conditions sociales. Cette activité est caractérisée par (...) une manifestation de nature non conventionnelle, et entreprise afin d'obtenir des récompenses de la part des systèmes politique ou économique tout en continuant à travailler à l'intérieur de ce système. »¹¹ Cette définition ramène donc l'activité de protestation à une activité communicationnelle ayant pour but la création de ressources politiques. En effet quand les ressources de négociation font défaut, il devient nécessaire de faire appel aux médias de communication et à des publics référents, c'est-à-dire à des publics qui influent considérablement sur la manière de décider ce qui est légitime ou non. Contrairement au modèle simple du groupe de pression qui poserait une relation directe entre le groupe de pression et celui qui est « mis sous pression », la réflexion de Lipsky est guidée par l'affirmation selon laquelle la protestation est un processus

⁸ R. Dahl, *Pluralist Democracy in the United States*, Chicago, 1967, p. 373.

⁹ T. Parsons : « On the concept of influence », in *Public Opinion Quarterly*, 27 (I), 1963, pp. 37-92.

¹⁰ M. Lipsky, *op. cit.*

¹¹ *Ibid.*, p. 1145.

hautement indirect où les médias de communication et les publics référents qui constituent les cibles de la protestation jouent des rôles clés. Dans la mesure où l'influence des publics référents consiste à appuyer les buts de la protestation en dispensant des sanctions positives (récompenses) symboliques ou matérielles, « le problème des sans pouvoir dans l'activité de protestation est de pousser des "tiers parties" à entrer dans une négociation implicite ou explicite d'une manière qui soit favorable à ceux qui protestent »¹². C'est l'un des maigres moyens par lesquels ils peuvent « créer » des ressources de négociations. Cependant, cette analyse ne rend compte de la protestation qu'une fois constitué et mobilisé le groupe de militants puisque toute stratégie d'influence n'est censée logiquement venir qu'a posteriori, une fois garantie la solidarité interne du groupe de militants. De plus, pour créer des ressources de négociation à travers l'activation ou l'appel à un tiers, certaines ressources sont nécessaires dès le départ pour soutenir l'organisation. Plus important encore, les groupes relativement sans pouvoir sont contraints par des conflits irrésolus qui obligent les leaders de la protestation à faire appel simultanément à des sphères d'influence très diverses, ce qui les place dans des exigences antithétiques entre maintien de la solidarité du groupe et recherche de la sympathie d'autres sphères de l'opinion. Or l'organisation en communauté semble être le premier des buts politiques. C'est par exemple ce que certains militants Noirs reconnaissent en rejetant la stratégie de la désobéissance civile (laquelle insiste sur la mobilisation de publics tiers) et en plaidant pour la stratégie d'un « black power » mettant l'accent sur l'organisation de la solidarité interne. Cette tentative d'unification théorique de l'influence et des ressources semble donc mise en échec par la volonté de concilier l'inconciliable : la protestation ne peut être définie, à la fois, comme une activité menée par les sans pouvoir et comme un exercice d'influence, car cet exercice est typique de ceux qui, au contraire, ont du pouvoir. Cette proposition théorique met beaucoup trop l'accent, au niveau de la définition de la protestation, sur le protagonisme des « sans » ou des personnes qui disposent de faibles ressources économiques dans l'organisation de ces mouvements de désobéissance civile (Mouvements des droits civiques et mouvements de contestation de la Guerre du Vietnam), alors même qu'elle cherche dans son argumentation à démontrer le rôle primordial des tiers-parties dotées de ressources mobilisationnelles. Cette erreur semble due à la faiblesse de la prise en compte d'une analyse du fonctionnement du leadership et de l'activité directe des publics tiers dont parle Lipsky : ainsi, par exemple, le mouvement pour les Droits Civiques a bénéficié de la mobilisation directe de la classe moyenne blanche.

En revanche, cette prise en compte permet d'expliquer pourquoi, de manière globale, la perspective de la mobilisation des ressources rejette aussi la théorie de la

¹² Voir aussi James Q. Wilson, « The Strategy of Protest: Problems of Negro Civic Action », in *Journal of Conflict Resolution*, 3, Sept. 1961, pp. 291-303, qui suggère que l'activité de protestation doit être conçue comme une question de négociation où le problème principal est que les groupes noirs manquent de ressources politiques à échanger. Wilson appelle cela « le problème des sans-pouvoir ».

frustration des attentes sociales comme étant le déterminant de l'organisation des mouvements sociaux. La théorie de Ted Gurr exposée dans *Why Men Rebel?* suppose que les individus sont poussés à protester lorsqu'ils constatent une disproportion entre leurs attentes et les biens disponibles, disproportion qui suscite une « frustration »¹³. Ce sentiment négatif est alors considéré comme la motivation de la protestation. Or, les mouvements sociaux, notamment ceux qui relèvent de la désobéissance civile, n'ont pas principalement pour acteurs directs les minorités exclues mais plutôt les classes moyennes blanches, c'est-à-dire une classe qui, par définition, se caractérise par la satisfaction de ses attentes sociales. Par conséquent, pour la perspective de la mobilisation des ressources, la théorie des frustrations ne rend pas compte du niveau organisationnel des mouvements sociaux puisqu'elle ramène la question motivationnelle à un sentiment négatif et se heurte ainsi à un fait indéniable : la plupart des mouvements sociaux sont initiés et soutenus par une classe économique qui ne subit pas directement ces frustrations. Preuve en est que les mouvements sociaux de désobéissance civile apparaissent à un moment où le niveau de vie s'accroît aux Etats-Unis et sont lancés par des individus issus de classes sociales qui bénéficient de cette prospérité :

« Les mouvements sociaux se créent lorsque les ressources disponibles dans un secteur augmentent. L'action collective constitue une sorte de consommation de luxe, possible lorsque les besoins élémentaires sont satisfaits. Elle est liée à l'abondance, la perspective s'inscrivant ici comme un négatif des théories de la privation ou de la désorganisation. »¹⁴

Dès lors, on le voit, la désobéissance civile ne semble pas, du moins concernant le Mouvement pour les Droits Civiques, être la ressource des « sans pouvoirs ». Elle n'est la ressource de ces derniers qu'au second degré, qu'une fois prise en main par des « entrepreneurs de cause » bénéficiant déjà d'un fort potentiel d'influence étant donné qu'ils sont déjà inclus dans le système de participation, et même parfois dans le système de décision politique. En radiographiant les mouvements sociaux et en délimitant les trajectoires sociales des individus participant à ces mouvements, cette critique apporte un gain heuristique qui consiste à avoir mis en exergue l'une des spécificités distinctives de la désobéissance civile. Parce qu'il suppose des actes risqués de transgression de la loi, en même temps qu'il vise un acte de reconnaissance des valeurs du système autres que celles véhiculées par la loi transgressée, le recours à la désobéissance civile requiert un haut degré d'intégration sociale des entrepreneurs de cause. Et ce choix d'une classe moyenne prenant en charge la lutte symbolique est d'une grande importance stratégique si l'on veut que le message délivré soit réussi, que l'acte de communication soit

¹³ T. Gurr, *Why Men Rebel*, Princeton University Press, 1970.

¹⁴ H. R. Kerbo, « Movements of Crisis and Movements of Affluence. A critique of deprivation and Resource Mobilization Theories », in *Journal of Conflict Resolution*, 26 (4), pp. 645-663.

heureux, pour reprendre ici la terminologie d’Austin. Les niveaux de participation politique peuvent dès lors être évalués à l’aune des statuts sociaux :

« Le Mouvement pour les Droits Civiques et les mouvements qui ont suivi n’ont pas seulement introduit l’idée de conflit à l’intérieur même du modèle de la démocratie participative, mais ils ont aussi cassé l’image traditionnelle liant le développement de la participation aux formes conventionnelles d’action politique. La contestation n’est pas venue des marges du système, elle s’est située en son centre. Bien plus, le Mouvement des droits civiques a d’abord concerné la petite bourgeoisie noire, de même que le mouvement étudiant s’est développé dans les grandes universités, au centre du monde universitaire américain. Les mouvements sociaux, l’action collective ou la violence peuvent être conçus comme des formes normales bien que non conventionnelles d’action politique, puisqu’elles affectent d’abord les individus fortement intégrés. »¹⁵

Ainsi la classe moyenne comme référent stable de légitimité des systèmes démocratiques modernes constitue le déterminant essentiel de l’orientation des mobilisations. Toutefois, cet éclaircissement sur la provenance sociale des participants au mouvement ne nous dit pas pourquoi la désobéissance civile est une ressource. En fait, elle l’est en ce qu’elle est une action stratégiquement orientée pour l’obtention du but recherché, mais force est de constater qu’elle n’est qu’une ressource parmi d’autres. Or, s’il est vrai qu’« il n’existe pas de définition conceptuelle comme des ressources, chaque auteur désignant sous ce terme générique les éléments sociaux, les “choses”, qu’il juge déterminants pour expliquer telle ou telle action », il faut pouvoir démontrer en quoi la désobéissance civile est assimilable à ces « ressources [qui] sont ainsi des « biens », des « choses » rares, assimilables à des valeurs échangeables ou, plus précisément, à de l’argent ou de la monnaie »¹⁶. Même considérée comme une analogie, cette définition pose problème car elle nie l’une des spécificités de la désobéissance civile, à savoir : sa pratique aisée. La considération selon laquelle la désobéissance civile est une ressource ne peut pas reposer sur l’idée qu’elle est un bien rare à valeur échangeable. Bien au contraire, en raison de son usage facile, qui ne requiert aucun professionnalisme politique, elle est largement pratiquée à partir des années 1960. Et, si elle est aisément praticable, c’est en raison de ce qu’on choisit d’appeler son minimalisme tactique : il suffit simplement, du moins à première vue, de « ne pas faire ». Elle consiste alors dans cet acte omissif reposant sur la suspension d’activité comme dans le cas de la non-coopération. La suspension de l’obéissance a en effet pour but immédiat d’infliger des coûts au pouvoir en place, tactique dont elle cherche à tirer bénéfice pour les négociations futures. Ainsi pouvons-nous répondre à la question de savoir pourquoi la désobéissance civile peut être considérée comme une ressource au

¹⁵ D. Lapeyronnie, *op. cit.*, pp. 596-597.

¹⁶ *Ibid.*, p. 604.

moins de manière analogique : elle l'est non pas parce qu'elle est un bien rare à valeur échangeable, mais parce qu'elle joue avec le coût de la non-coopération (comme dans le cas des boycott) ou de l'obstruction visible des voies (comme dans le cas des sit-in ou des « Marches de la Liberté »). Il est à noter ainsi que la manière dont la désobéissance civile est utilisée comme une ressource dépend considérablement de son rapport à la violence. Il ne suffit pas, en effet, de dire que par définition et même tautologiquement toute désobéissance civile est non-violente. Le paramètre de la violence est en réalité une variable à laquelle les militants peuvent menacer d'avoir recours, menace qui fait ainsi l'objet d'un marchandage symbolique. C'est pourquoi dans le Mouvement pour les Droits Civiques, la question de la violence et de la non-violence était très discutée. Certes, le Mouvement conduit par Martin Luther King, par exemple, est non-violent dans son essence, c'est-à-dire dans son discours de présentation, mais il n'est pas exempt d'une intention moins avouable qui est « l'espoir » de provoquer la répression policière pour susciter ensuite la sympathie de l'opinion publique blanche¹⁷. C'est d'ailleurs l'un des grands apports de la théorie de la mobilisation des ressources que d'avoir compris le recours à la désobéissance civile dans la formation des mouvements de masse : il constitue une rupture de l'équilibre symbolique de la violence. La non-violence montre bien que ce n'est pas la frustration ni l'irrationalité qui sont au fondement de l'action de protestation : la théorie de la frustration est rejetée pour les motifs énoncés plus haut concernant la radiographie sociologique des mouvements sociaux suivies de manière notable par les classes moyennes, et la théorie de l'irrationalité est considérée comme une réduction de l'action politique à une simple réaction de type mécanique sans orientation stratégique alors même que précisément le recours à la violence ou à la non-violence fit l'objet de discussions passionnées au sein même du mouvement de Luther King. La perspective de la théorie des ressources a pris la mesure de ce revirement pour comprendre l'action collective en termes stratégiques positifs. Le recours à la non-violence ou la violence se définit dans le cadre d'une stratégie rationnelle comme un moyen permettant à un groupe d'obtenir une reconnaissance politique qui lui est refusée par les acteurs établis. Mais alors, si même le choix de la non-violence est considéré comme stratégique, que reste-t-il de la

¹⁷ Selon D. Mc Adam ("The Framing Function of Movement Tactics : Strategic Dramaturgy in the American Civil Rights Movement", in D. Mc Adam., J. Mc Carthy, et M. N. Zald (éd.), *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge University Press, 1996, pp. 338-355) la fascination des médias pour King était évidente et a commencé dès le boycott de Montgomery en décembre 1955, qui inaugurerait le mouvement des droits civiques. Mc Adam remarque alors que violence et attrait des médias vont de pair: conscients de cette relation, King et les dirigeants du Southern Christian Leadership Conference ont joué tactiquement la carte de la répression pour susciter la sympathie de l'opinion publique. Telle est la thèse de Mc. Adam citant à la page 348 un autre théoricien Hubbard pour expliquer le choix du lancement de la campagne de désobéissance civile à Birmingham en 1963, une ville où la ségrégation était très forte: « La campagne de Birmingham de King était avant tout stratégique. Son essence résidait dans...le choix d'une ville cible qui comptait parmi ses Commissaires à la Sûreté Publique « Bull » Connor, un raciste notoire et tête brûlée qui pouvait *ne pas* répondre non violemment ».

référence au système de valeurs ? Evacuer ainsi les déterminants axiologiques et même normatifs de l'action pour la réduire à la simple stratégie ne permet pas de comprendre comment et pourquoi des individus en viennent à prendre le risque de se transformer en entrepreneurs de cause, comme c'est le cas des grands leaders. Et comment expliquer aussi que des individus ordinaires arrivent à initier par un geste symbolique fort un mouvement social, comme ce fut le cas de l'acte de Rosa Parks s'asseyant délibérément à une place qui était réservée aux Blancs ? Le problème de cette théorie est donc qu'elle n'arrive pas à comprendre le sens moral d'une action de désobéissance civile qui se fonde sur une éthique et implique des affects.

L'engagement

En réalité, la prise en considération de l'aspect moral de la désobéissance civile permet de répondre au paradoxe établi par Olson¹⁸ qui généralise la théorie du « free rider » au champ de l'action collective. Selon Olson, la faiblesse de la participation individuelle aux actions collectives est due à la rationalité de l'individu qui s'abstiendra de s'impliquer dans un mouvement social s'il sait que de toute façon il bénéficiera des avantages de la mobilisation. Cet individu calculateur préférera recevoir les bénéfices sans avoir à souffrir de coûts préalables (celui de la mobilisation). Paradoxe il y a évidemment, car si tout le monde se comportait de la même manière, il n'y aurait pas d'action collective qui serait entreprise et, partant, aucun bénéfice ne serait engrangé. Face à cette vision du citoyen comme *homo oeconomicus*, une autre perspective sociologique cherche à résoudre ce problème théorique de la motivation que suppose l'initiation d'un mouvement de désobéissance civile, la solution n'étant pas à chercher dans un quelconque rapport coûts/avantages de l'engagement. Précisément un engagement dans l'action collective devrait se lire à partir de la charge affective contenue dans cet acte et de l'identification produite. La réponse se trouverait ainsi dans le déplacement de la perspective théorique des « ressources » à « l'engagement », et non plus dans la seule lecture instrumentale de l'action. Au premier rang de ce parti pris théorique, on retrouve notamment Gamson, Fireman et Rytina¹⁹ notamment qui s'inspirent de Moore et de Goffman²⁰. Les aspects affectifs sont centraux dans des mobilisations de désobéissance civile qui possèdent, par définition, une forte dimension émotionnelle. A cet égard, il suffit de songer à l'exemple actuel du Réseau Education Sans Frontières dont l'action consiste à protéger de enfants de sans-papiers des expulsions et dont la consigne politique, « Nous les prenons sous notre protection », est indéniablement chargée d'émotion. Dès lors, la motivation principale qui pousse les individus à participer à une action collective réside dans la manière dont il s'identifie

¹⁸ M. Olson, *op. cit.*

¹⁹ W. A. Gamson, B. Fireman, S. Rytina, *op. cit.*

²⁰ B. Moore Jr., *Injustice: The Social Bases of Obedience and Revolt*, New York, M.E. Sharpe, 1978 ; E. Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Minuit, 1991 (1974).

symboliquement à l'objectif visé par le groupe. Cette démarche se traduit par l'étude des cadres sociaux de l'engagement, entendus au sens large de la psychologie, de l'affect, de la solidarité, de l'identité mais aussi de la loyauté, de la dignité. Ces travaux suivent deux axes de recherches. Le premier étudie les actions dirigées contre l'autorité et cherche à rendre compte des dynamiques qui poussent les individus à adopter tel ou tel cadre interprétatif. Il s'agit alors de démontrer comment ces individus arrivent à passer d'un cadre à l'autre pour pouvoir arriver à cette formulation commune « c'est injuste » :

« Par cadre d'injustice (*injustice frame*), nous renvoyons à ce sentiment qu'une action libre du système d'autorité se révèle être, dans certains cas, une injustice. Pour qualifier d'injuste une autorité à laquelle on est confronté, un ou plusieurs des participants doivent adopter ce cadre...la présence d'une personne qui adopte ce cadre d'injustice présente alors le risque d'entraîner l'ensemble des participants à conduire une action collective non autorisée. »²¹

Mais comment arriver à comprendre la politisation de ces expériences d'injustices ? Comment saisir que ces dernières réussissent à se constituer en mouvement social contre l'autorité ? Le risque est, en effet, de créer une scission entre, d'un côté, des individus qui affirment des identités ou expriment des sentiments d'injustices et, de l'autre côté, des acteurs politiques qui, visant la participation au système politique, agissent rationnellement. Comment passer d'un niveau à l'autre ? Comment la théorie sociologique peut-elle rendre compte, par exemple, de cette transformation qui voit de simples sympathisants de la cause écologique constituer un mouvement comme Greenpeace dont l'efficacité d'action exige qu'ils deviennent des stratèges, de véritables politiques ? Pour échapper à ce dualisme entre une approche usant de la terminologie de l'utilitarisme et de la stratégie, d'une part, et une perspective préférant user de la terminologie des affects de la psychologie sociale, d'autre part, la théorie de l'engagement s'est concentrée sur l'interaction. Cette notion permet d'expliquer comment les individus, en fonction des relations dans lesquelles ils sont engagés, construisent des cadres interprétatifs de la réalité. C'est l'objet du deuxième axe de recherche de cette théorie sociologique qui cherche à déterminer comment les cadres interprétatifs des individus arrivent à rencontrer les cadres interprétatifs proposés par les mouvements sociaux. Il s'agit, par exemple, de savoir comment le Mouvement pour les Droits Civiques de Martin Luther King réussit à « parler » aux individus de leurs propres expériences d'injustices. Comment s'effectue en effet selon les propres termes de Gamson la « libération cognitive »²² permettant de généraliser l'expérience de l'injustice ? Cette concentration sur la détermination du sentiment d'injustice ou du sentiment de « bien faire » rend compte de la spécificité de la désobéissance civile

²¹ W. A. Gamson, B. Fireman, S. Rytina, *op.cit.*, p. 14

²² W. A. Gamson, *ibid.*

comme étant une action moralement chargée que ne pouvait saisir une analyse se concentrant sur la seule rationalité instrumentale. Cette prise en compte du sens moral de la désobéissance civile permet ainsi de comprendre pourquoi les individus s'engagent parfois pour des causes qui semblent perdues d'avance : que ce soient dans les mouvements pacifistes ou même écologistes, les individus qui sont engagés peuvent avoir une attitude pessimiste quant aux chances et à l'efficacité de leur mouvement, mais ils tiennent tout de même à être partie prenante du mouvement sur la base d'une croyance forte en un système de valeurs²³. Cette approche, bien qu'elle mette l'accent sur le rôle des affects, n'implique pas pour autant un retour à la théorie de la frustration et des cycles de protestation de Ted Gurr. Car elle met l'accent sur la distance existant entre la cause de la motivation et l'entrée dans un mouvement, et non sur leur connexion immédiate comme le fait Gurr. Ce ne sont pas seulement les circonstances qui donnent le sens d'un mouvement de désobéissance à une loi, ce sont aussi les acteurs qui produisent ces significations sociales à travers tout un processus d'apprentissage partagé lors des mobilisations. C'est ce que précise Didier Lapeyronnie pour qui l'approche en termes émotionnels « tente en effet de réintroduire les valeurs, le mécontentement, les revendications et les intérêts en les considérant non pas en eux-mêmes, mais à travers les processus relationnels de la mobilisation » et il continue en précisant qu'ainsi, contrairement à la théorie des cycles de protestation, « la mobilisation n'est pas toujours négative ou défensive, elle peut être positive ou offensive dans la mesure où, par l'intermédiaire des cadres interprétatifs, une distance se crée entre l'individu et sa situation, le système d'autorité ou les rôles sociaux. Le processus de mobilisation n'est donc plus entièrement déterminé par les éléments externes, climat, opportunités, intérêts, ressources, mais aussi par la capacité d'un groupe social de développer, élaborer et exploiter des cadres interprétatifs adéquats »²⁴. Ainsi considérée, cette démarche dont on pensait qu'elle était seulement « affective-réactive » dans la mesure où elle cherchait à rendre compte des attributions identitaires des individus lors des adhésions à tel ou tel mouvement social, est aussi profondément cognitive puisqu'il s'agit au final de comprendre comment les individus passent d'une construction sociale de la réalité justifiant leur situation à une autre construction où cette situation devient illégitime, injuste et donc intolérable. Comme le souligne David Snow :

« La rébellion contre une autorité est partiellement dépendante de l'élaboration et de l'adoption d'un "cadre d'injustice" (*injustice frame*), d'un mode d'interprétation qui

²³ D. Snow, L. A. Zurcher Jr, S. Eckland-Olsen, « Social Networks and Social Movements: a Microstructural Approach to Differential Recruitment », in *American Sociological Review*, 45 (Octobre), pp. 787-801.

²⁴ D. Lapeyronnie, *op. cit.*, p. 612.

définit les actions d'une autorité comme injustes et qui simultanément légitime la désobéissance »²⁵.

Mais cette théorie de l'engagement prenant en compte les sentiments d'injustice est-elle encore une théorie de la mobilisation des ressources ? En réalité, elle démontre une volonté explicite de s'inscrire dans cette perspective mais la manière même dont l'engagement est pensé à partir des cadres interprétatifs, donc des valeurs, et de la perspective interactionniste empêche de la ranger clairement sous la catégorie de la théorie de la mobilisation des ressources, laquelle reste tout de même fortement tributaire d'une perspective instrumentale des actions collectives. Néanmoins cette distanciation n'empêche pas que cette autre approche soit confrontée à des difficultés. En effet, elle semble être prise dans l'alternative suivante : ou bien tout est une question de solidarité, d'identification à une cause, et alors le stratégique n'est pas pensable, ou bien tout est une question de culture et alors l'action politique stratégique est réduite à un non-sens. Faute de réussir à penser l'articulation entre ces trois aspects que sont l'identification à une cause, le culturel et le stratégique, l'approche qui met l'accent sur les cadres interprétatifs ne peut rendre compte de l'existence de la désobéissance civile dont l'usage donne aux mouvements sociaux une spécificité qui les rend irréductibles à l'un de ces trois aspects, pris isolément.

C'est pour faire face à ces difficultés qu'une autre forme de sociologie a essayé de réinterpréter ces nouveaux mouvements sociaux (au premier rang desquels tous ceux qui ont recouru à la désobéissance civile comme les mouvements féministes, les mouvements écologistes, les mouvements pacifistes) en prenant en compte, sans en laisser un de côté, les trois caractères essentiels du recours à la désobéissance civile que sont les caractères éthique, solidaire et stratégique. C'est précisément la combinaison de ces trois aspects qui fait de ces mouvements usant de la désobéissance civile des *nouveaux* mouvements sociaux. En effet, les mouvements sociaux classiques, ouvriers, sont des mouvements de classe où l'action conflictuelle est motivée par le contrôle du système d'action. Pour le marxisme notamment, le mouvement social est la manifestation des contradictions objectives d'un système de domination et dont le but est le renversement du pouvoir en place. Or, à partir des années 1960, et notamment à partir des mouvements de désobéissance civile comme ceux du Mouvement pour les Droits Civiques et du Mouvement contre la guerre du Vietnam, les mouvements sociaux ne paraissent plus lutter pour la réappropriation de la structure matérielle de production ni même pour la prise de pouvoir, ce qui nous permet de voir en quoi cette renonciation participait de la non-violence et de la civilité de la désobéissance. Ainsi, la motivation première de la désobéissance ne suit ni strictement une lutte pour une égale répartition des moyens d'existence, ni un simple sursaut irrationnel. Les mouvements sociaux sont

²⁵ D. Snow *et al.*, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », in *American Sociological Review*, 51 (Août), 1986, p. 470

des composites de toute forme de protestation ni strictement utilitaristes ni strictement identitaires ou solidaires. Cette perspective est celle adoptée par Claus Offe qui désigne ces nouveaux mouvements sociaux (féministes, écologistes, pacifistes) comme étant une « alliance monothématique oppositionnelle »²⁶. S'il est vrai que le mode d'action interne ne passe plus par la conscience de classe et que les revendications ne peuvent plus être toutes interprétées exclusivement comme corporatives, elles découlent donc plus directement de normes et de valeurs universalisables (ou ayant la prétention de l'être). Il ne s'agit pas pour autant de les réduire à l'expression d'une stratégie d'autovalorisation d'un groupe social luttant pour ses intérêts. Les nouveaux mouvements sociaux contribuent à la politisation de thèmes qui ne sont ni strictement identitaires en un sens privé ni spécifiquement et exclusivement politique au sens où ils ressortiraient exclusivement au domaine public. Et les objets mêmes de la désobéissance civile qui se tiennent à la frontière entre public et privé sont nombreux puisqu'ils concernent aussi bien « le monde vécu du corps, de l'identité sexuelle, de la santé que l'environnement physique, les identités et traditions culturelles, mais aussi les thèmes politiques par excellence comme un revenu décent, des conditions de vie honorables »²⁷. Les luttes sociales contribuent à rendre accessible la généralisation sociale des valeurs d'expérience, à donner un sens politique à l'indignation dès lors que les mêmes expériences sont partagées par un groupe suffisamment dense pour arriver au plan de la revendication.

Ainsi l'approche sociologique de la désobéissance civile est fortement déterminée par la volonté de se démarquer ou non de la théorie de la mobilisation des ressources. Jusque dans les années 1990, le traitement de la question de la rébellion était configuré par la réponse qu'il fallait donner au paradoxe de l'action collective mise à jour par Olson²⁸. Pourtant, malgré les tentatives de réhabiliter les valeurs de ces mouvements sociaux, il reste à déterminer pour la philosophie (dont c'est la vocation disciplinaire) quelle est la valeur normative de telles descriptions, et ce que ces dernières apportent à la définition du politique. Celle-ci est en effet au centre d'une interrogation philosophique formulée à l'encontre d'approches qui clament que les protestations, les actes de désobéissance à la loi relèvent du seul registre « culturel » et sont dénués de toute vision politique du monde.

II. L'approche philosophique

Après cet aperçu des conceptions sociologiques de la désobéissance civile, il convient désormais de procéder à une mise en contexte des conceptions philosophiques

²⁶ C. Offe, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 1997, p. 221

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Voir par exemple Peter Kurrild-Klitgaard, *Rational Choice, Action and the Paradox of Rebellion*, Institut of Political Science, University of Copenhagen, 1997.

afin de voir quel est le différentiel cognitif entre ces deux approches. Qu'est-ce que la philosophie réfléchissant sur la désobéissance civile apporte à la notion de politique ? En philosophie, la théorisation de la désobéissance civile proprement dite est tardive. Jusqu'en 1849, date de la sortie du petit essai de Henry David Thoreau²⁹ considéré comme le père de la théorisation de la désobéissance civile, la notion de résistance était déterminée par les théories du pouvoir qui s'intéressaient à la définition et à la délimitation de la souveraineté, notion élaborée par Bodin³⁰ qui la définissait comme puissance absolue (au sens littéral, c'est-à-dire *legibus soltus*, libre de tout lien) et perpétuelle de la République (terme désignant l'Etat). Depuis le XVIème siècle, la réflexion sur la résistance tournait autour de la détermination des abus et usurpations de pouvoir ainsi qu'autour de la question des titulaires du pouvoir. Aussi, tant que l'élaboration de la loi n'était pas considérée comme un acte souverain reposant sur une décision, c'est-à-dire comme le fruit d'une volonté humaine et populaire, on ne pouvait véritablement parler de résistance à l'autorité en termes de désobéissance civile. Ainsi, paradoxalement (du moins à première vue), tant que le gouvernement en place n'était pas le fruit du consentement populaire on ne pouvait penser une désobéissance de type politique. Celle-ci en effet est considérée comme l'infraction à la loi commise pour des raisons morales ou politiques en vue d'alerter l'opinion publique sur le caractère injuste ou dangereux d'une loi ou d'un commandement. De ce fait, il a fallu d'abord ne plus penser le pouvoir simplement à partir d'une possession, d'un avoir dont il faudrait mesurer quantitativement quel est le bon dosage mais aussi du point de vue de l'être qui est sujet de ce pouvoir, c'est-à-dire à la fois soumis, passif et auteur : c'est cette double détermination du citoyen comme sujet soumis et sujet auteur qui permet de penser la possibilité d'une résistance au gouvernement auquel on a pourtant consenti selon les termes d'un contrat qui prévoit que la loi est faite au nom des citoyens. C'est ainsi que le droit de résistance a été pour la première fois théorisé lors des luttes religieuses de la Renaissance par ceux que l'on appelait les Monarchomaques (les Huguenots, par exemple, prennent part à cette théorisation, comme le montre le *Vindicae contra tyrannos* de 1579 de Plessis-Mornay)³¹. Il s'appuie sur une forme de contrat social trouvant sa justification dans la Bible et postulant l'existence d'un double pacte, l'un entre Dieu et le peuple, l'autre, subordonné au premier, entre le roi et le peuple. En vertu de ce pacte, le souverain a certes le droit de châtier un peuple parjure, mais le peuple a d'autant plus le droit de résister à un tyran jugé parjure qu'en vertu du pacte fondateur, il est « au-dessus » du souverain, et ne consent à lui obéir que « s'il commande bien », et à le servir que si lui-même sert la République. Cependant, avec la désobéissance civile, précisément, on sort de la thématique contractualiste du droit de résistance articulée autour des droits et des devoirs des uns et des autres. Qu'en est-il

²⁹ H. D. Thoreau, *La Désobéissance civile*, préface de Louis Simon, Paris, Pauvert, 1968 (1849).

³⁰ J. Bodin, *Les six livres de la République*, Fayard, 1986.

³¹ S. Goyard-Fabre, « Au tournant de l'idée de démocratie : l'influence des Monarchomaques », *Cahiers de Philosophie politique et juridique de l'université de Caen*, n° 1, 1982, pp. 29-48.

aujourd'hui de cette théorisation du droit de résistance ? Celle-ci est un objet de recherche tout spécialement intéressant dans le contexte de l'Etat démocratique constitutionnel où le droit de résistance prend le nom d'une pratique concrète, à savoir : « la désobéissance civile ». Tout en laissant de côté dans cet article la question de savoir si, effectivement, la désobéissance civile est héritière de cette thématisation remontant aux théories des Monarchomaques et, au-delà, aux théories médiévales du tyrannicide, on peut d'ores et déjà constater les difficultés d'une telle affiliation. En effet, si cette transformation du contexte d'apparition de la résistance est intéressante en raison de la reconnaissance juridico-constitutionnelle des doctrines qui en ont thématisé le droit, il demeure que ce phénomène d'entérinement et de légitimation suppose apparemment une contradiction entre, d'une part, le fondement consensuel de l'Etat démocratique avec l'obligation relative d'observer le droit et, d'autre part, une théorie qui appelle à l'utilisation de la violence selon différents degrés. Ainsi l'une des raisons pour lesquelles on pourrait douter de l'inscription de la désobéissance civile dans l'histoire des théories du droit de résistance réside dans l'usage qui est fait de la violence dans ce dernier alors que la désobéissance civile littéralement est non-violente. Mais cette intuition n'est qu'un rapide raccourci qui ne rend pas compte de la conceptualisation de la forme que prend la désobéissance à l'autorité dans un cadre démocratique, donc supposément non-violent contrairement à une dictature. Disons plutôt que c'est l'existence d'un jus positivisme à outrance qui explique l'existence d'une protestation non conventionnelle à la loi. En résumé, la question d'abord de savoir si le système démocratique peut reconnaître juridiquement l'existence de telles instances puis celle de savoir si la désobéissance civile est la version modernisée de ce droit de résistance dans le cadre d'un Etat de droit, s'inscrivent au cœur même de la philosophie politique et juridique moderne puisqu'elles impliquent des questions essentielles sur l'origine du pouvoir politique, les fondements de l'autorité politique, la question de l'obéissance aux lois civiles et publiques, la théorie, les fondements, les limites et la dissolution du pacte social, la question du tyrannicide et sa possible typification pénale. Autant de questions qui constituent des catégories conceptuelles et qui, au cours de l'histoire de la pensée politique, juridique, théologique moderne, ont été façonné dans diverses institutions historiquement constituées tout en continuant à avoir une valeur universelle.

Cet aperçu des enjeux de la conceptualisation philosophique de la désobéissance civile dans le cadre de l'histoire des idées politiques permet déjà de saisir une étroite connexion avec la conceptualisation sociologique : les réflexions sur la construction de l'Etat moderne, sur la modernité, le désenchantement du monde, le pluralisme des valeurs, etc. sont en effet communes aux deux disciplines. Mais la désobéissance civile n'a été étudiée en tant que telle et par la philosophie et par la sociologie qu'à partir des

années 1960 comme nous l'avons indiqué en première partie, en raison de son recours massif aux Etats-Unis³².

Afin de dresser un tableau comparatif des approches sociologiques et philosophiques, nous avons choisi de nous intéresser aux différents choix méthodologiques qui guident les définitions de la désobéissance civile. Il est important de revenir brièvement sur les descriptions fournies par la sociologie car la philosophie se servira de cette phénoménologie politique pour théoriser la désobéissance civile. Nous étudierons pour ce faire quatre critères clés de la définition sociologique de la désobéissance civile afin de voir quelles sont les correspondances avec les perspectives philosophiques. En recroisant les différents traitements sociologiques de la question on obtient la définition suivante : la désobéissance civile est une forme de protestation exercée collectivement en enfreignant une loi considérée comme injuste, et dont l'orientation stratégique consiste à rechercher des ressources afin d'exercer une influence dans le système politique. A partir de cette définition, les quatre critères choisis sont :

- (1) le caractère *collectif* de la désobéissance civile qui l'apparente à un « mouvement social »,
- (2) le caractère *stratégique* qui fait dépendre l'évaluation de la désobéissance civile de la rationalité instrumentale (en fonction des échecs et des réussites de l'action),
- (3) les *ressources* dont disposent les protagonistes de la désobéissance civile et qui permettent de rendre compte des motivations poussant à l'action,
- (4) *l'influence* que la désobéissance civile exerce sur le système politique et qui est censée déterminer le rôle de cette forme d'action dans les transformations sociales et politiques en général.

Comment la philosophie répond-elle de son côté à ce descriptif ? En réalité, il faut préciser que l'approche philosophique de la désobéissance civile n'a pas nécessairement pris la forme d'une « réplique » à l'approche sociologique. Bien souvent, la première s'est nourrie de la seconde, surtout en ce qui concerne la philosophie du droit pour laquelle il s'agit, dans un désir de discréditer ou au contraire d'approuver le positivisme juridique, de penser les régularités de l'obéissance à la loi et les motivations qui poussent les individus à se confronter de manière délibérée au droit : la sociologie fournissait ainsi une sorte d'herméneutique des pratiques capables d'éclairer le juge. Lorsque l'approche de la philosophie politique se présente comme une « réplique », c'est en raison d'enjeux théoriques forts tels que la redéfinition de l'action politique (praxis) comme nous allons le préciser par la suite.

³² Notons à ce propos que la théorie a ainsi fait peu de cas d'une réflexion sur les campagnes de désobéissance civile lancées par Gandhi en Inde au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle.

Ainsi, considérer la désobéissance civile comme une action collective et non pas comme une action individuelle a aussi été l'un des soucis de la philosophie politique. C'est notamment le cas de Hannah Arendt qui commence par distinguer entre désobéissance civile et objection de conscience, la première renvoyant selon l'auteur à l'action concertée alors que la seconde est subjective et individuelle. En ce sens, elle signale l'erreur qui consiste à faire de Henry David Thoreau le précurseur de la désobéissance civile³³. Thoreau est ainsi rejeté du côté des objecteurs de conscience dont l'acte, parce qu'il repose sur la conscience, est apolitique selon Arendt. L'irruption sur la scène publique de ceux qui en sont exclus n'est donc pas affaire de conscience au sens où le souci de la chose publique viendrait se calquer sur un souci de soi. Lorsque seule la conscience dicte l'action, il s'agit d'un dialogue muet qui s'établit entre la personne et le moi, autant dire qu'il s'agit d'un discours auto-référentiel, alors que le propre du langage attaché à la praxis (action) politique est un langage expressif, c'est-à-dire un langage qui devient parole pour une pluralité d'hommes en présence et dont le sens est à chercher dans cette extériorisation au cœur de la Cité, ce qui en fait un acte politique. Mais quelle distinction terminologique, et conceptuelle, peut-on établir entre « action collective » et « action concertée »? On a noté plus haut que l'action collective en sociologie renvoie à des actions menées conjointement par une pluralité d'acteurs pour promouvoir des intérêts communs. Pour Hannah Arendt, le « nombre » des présents n'importe dans la qualification de l'action comme politique que pour autant qu'il s'entend comme pluralité, c'est-à-dire comme une co-action, une sorte de « compagnie » pour reprendre un terme la boétien que Arendt ne renierait pas. Ce n'est donc pas tant le nombre cardinal, le collectif qui fait qu'une action est réellement politique mais bien la concertation entendue non pas dans son sens cognitif de réflexion « intentionnelle », « planifiée » mais au sens d'une harmonie ou d'ajustements spontanés. Enfin, selon Arendt, l'action en commun, ou de concert, n'a pas pour principe directeur la promotion de l'intérêt (même commun) mais la liberté ; elle ne saurait donc se réduire à ses déterminants socio-économiques, ni à une quelconque réaction et encore moins à une action stratégiquement orientée évaluable seulement à partir de la rationalité instrumentale. En ce sens, Arendt reprend la définition de Kant selon laquelle la liberté est pouvoir de commencement absolu. Ce qui importe pour saisir le sens de la désobéissance civile, c'est le sens historique de ce commencement dont la dignité, sinon ontologique du moins épistémologique, lui vient du seul fait d'être apparu. C'est de cette apparition-là qu'il faut rendre compte, et non pas se lancer dans un exercice de la comptabilité des échecs, des réussites, des motivations qui la sous-

³³ « Ce qui est gênant dans cet exemple c'est que Thoreau lui-même, dans le célèbre essai qu'il écrit après l'incident, *On the Duty Of Civil Disobedience* (Du devoir de désobéissance civile), introduisant ainsi ce terme de "désobéissance civile" dans notre vocabulaire politique, s'est placé sur le terrain de la conscience individuelle et des obligations imposées par cette conscience morale, sans invoquer la question des rapports de la conscience du citoyen avec la loi » : Hannah Arendt, « La désobéissance civile », in *Le mensonge et la violence*, Pocket, 2007, p. 62.

tendent. La perspective sociologique qui fait le compte des réussites ou des échecs est limitée, car elle ne voit pas que ce qui se joue derrière la « participation-effraction » à la vie publique, c'est la liberté, soit une aspiration qui échappe à la quantification et à la réflexion stratégique. Dans ce cadre, la perspective de Arendt est une forme de « réplique » à l'approche sociologique dans la mesure où elle distingue clairement le social du politique pour décrire ce qu'est la praxis (l'action).

L'autre approche philosophique contemporaine de la théorie de la mobilisation des ressources consiste, quant à elle, à accepter les déterminants sociologiques dans le but de dresser une typologie des différentes formes de désobéissance civile. Que la désobéissance civile soit donc perçue par la théorie de la mobilisation des ressources comme une activité stratégique relevant d'un choix rationnel ne l'absout pas d'un traitement philosophique. Bien au contraire, une certaine philosophie du droit reconnaît cet aspect sans toutefois l'y réduire. Cette valeur tactique est ainsi reconnue par la philosophie juridique comme celle de Dworkin qui reconnaît parmi ses critères de classification des mouvements de désobéissance civile celui du choix de la stratégie du surcoût, dans un cas spécifique : le deuxième type, celui qui a pour objet la dénonciation d'une injustice³⁴. Celle-ci consiste à affliger un coût à l'application de la politique considérée comme injuste, la stratégie consistant alors à rendre insupportable ce coût et à pousser ainsi le gouvernement à renoncer à sa politique. C'est cette stratégie que Gandhi a utilisé dans ses différentes campagnes de non-coopération qui consistaient à boycotter les administrations et les industries textiles britanniques. Cependant, le fait de reconnaître la pertinence de l'usage circonstancié de la désobéissance civile définie comme stratégie du surcoût ne signifie pas pour autant que Dworkin réduise la désobéissance civile au seul exercice de la rationalité instrumentale. Au contraire, l'auteur souligne l'importance de la raison pratique. Ainsi, lorsqu'il met l'accent sur l'aspect stratégique, il le fait en considérant que cette valeur tactique est au service de la dénonciation d'une injustice, donc au nom d'une valeur. La raison instrumentale est ainsi subordonnée à la raison pratique, il n'y a pas d'autonomie des deux facultés de juger. Par ailleurs, cet usage stratégique ne peut donc selon lui venir qu'en ultime recours, si la tentative de persuasion a auparavant échoué. L'analyse de Dworkin correspond donc plus au versant dissident de la théorie de la mobilisation des ressources qui considère qu'il est nécessaire de prendre en compte les sentiments d'injustice dans la genèse et le déroulement des rébellions. Comme le souligne le titre même de l'ouvrage de Dworkin, *Une question de principe*, cette démarche prête donc une attention particulière à la spécificité de la désobéissance civile dans les formes de rébellion en mettant en avant le rôle primordial joué par les « principes » et axiomes moraux dans la mobilisation en faveur d'une cause et dans la constitution d'une raison pratique.

³⁴ R. Dworkin, « Désobéissance civile et protestation contre le nucléaire », in *Une question de principe*, PUF, 1996 (1985), Partie I, chapitre 4.

Précisément, une autre forme de réflexion philosophique sur la sociologie et qui redonne une centralité à la raison pratique dans l'approche de la désobéissance civile est celle fournie par Habermas³⁵. Sa réflexion se situe dans la dénonciation de deux écueils : le positivisme juridique, d'une part, selon lequel « la loi c'est la loi » (impossibilité de transformer la loi une fois celle-ci énoncée et validée) et le droit naturel, d'autre part, qui renvoyait le droit de résistance à l'invocation d'une loi supérieure, tributaire selon Habermas d'une conception métaphysique de la société. L'enjeu est selon lui désormais de penser un système du droit post-conventionnel où les traditions sont révisées et non positivistes, c'est-à-dire où un contenu moral et politique peut être donné progressivement (seul cas possible de transformation de la loi positive). Il s'agit donc de penser une légitimité du droit détachée de toute cadre jusnaturaliste sans pour autant tomber dans le réductionnisme positiviste. Et c'est notamment par la notion d'influence, empruntée à Talcott Parsons, que Habermas explicite cette idée d'une citoyenneté sans cesse en construction favorisée, entre autres, par la désobéissance civile : si celle-ci est tellement caractéristique de ce mouvement d'interpellation du droit c'est parce qu'elle met en scène un conflit avec le droit positif. L'intérêt de Habermas se concentre sur le fait que Parsons comprenne l'influence comme un langage : or, celui-ci est chez Habermas le médium par excellence de la légitimation. Si le langage est synonyme d'influence, et si la désobéissance civile est une forme d'activité communicationnelle alors elle peut-être saisie par le pouvoir d'influence qu'elle exerce :

« Le dernier moyen à la fois de faire entendre plus puissamment et de conférer une influence politico-journalistique aux arguments oppositionnels, est constitué par les actes de désobéissance civile, qui nécessitent un haut degré d'explicitation. De tels actes de transgression symbolique et non violente des règles se comprennent comme l'expression d'une protestation contre des décisions qui engagent et, qui, malgré leur genèse légale, sont, aux yeux des acteurs, illégitimes compte tenu des principes de la Constitution. »³⁶

De fait, la proposition théorique d'Habermas est constituée autour de la tentative de réconciliation entre factualité (c'est-à-dire la légalité) et validité (c'est-à-dire la légitimité). Un Etat ne peut être dit démocratique seulement à partir des institutions caractéristiques de l'Etat de droit ; il doit aussi exister une culture politique forte menée par une société civile indépendante par rapport au pouvoir politique. Le droit positif permet ou non l'institutionnalisation et la stabilisation à long terme de ces sources de légitimité sans lesquelles l'Etat de droit cesse de se démocratiser. En prenant en compte la manière dont joue cette dichotomie dans les Etats de droit qu'il qualifie de post-

³⁵ J. Habermas, « Le droit et la force », *op.cit.*, et *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, 1997 (1992), pp. 410-414.

³⁶ *Ibid.*, p. 410.

métaphysiques, Habermas semble redéfinir la validité juridique comme un équilibre nécessairement instable entre la légalité, la légitimité et l'effectivité d'une norme. La convocation de la notion d'influence pour penser la validité juridique d'une norme (c'est-à-dire sa légalité), sa légitimité et son effectivité, permet d'élucider deux perspectives de la désobéissance civile.

1) Premièrement, le fait qu'elle soit *intentionnelle* puisqu'on dit qu'un acteur a de l'influence quand il provoque un changement dans le jugement et les opinions d'autrui conformément à ce qu'il avait prévu. Selon Parsons en effet, dans l'exercice de l'influence, intention et effets sont coextensifs puisque ces derniers correspondent aux attentes projetées. Supportée par une intentionnalité, l'influence serait donc l'équivalent d'un langage. C'est pourquoi, comme le dit très bien F. Chazel : « En bonne théorie parsonienne, faire de l'influence un mécanisme généralisé c'est la considérer comme un langage et lui conférer par là même un caractère symbolique »³⁷. Lorsque Habermas rapproche la désobéissance civile de l'influence, c'est aussi pour mettre en évidence ce caractère symbolique. Or, cette approche est problématique car le symbolisme parsonien est compris de manière formelle ou « systémique » (pour le traduire en langage habermassien) puisqu'il renvoie à la constitution *institutionnelle* des symboles. Ce n'est donc pas le pouvoir social en lui-même qui bénéficie de cette capacité de produire du symbole :

Dans l'espace public ou en tout cas pour autant qu'il est libéral, les acteurs ne peuvent acquérir que de l'influence, à l'exclusion de tout pouvoir politique. (...) Fluidifiée par la communication, la souveraineté du peuple ne peut pas s'affirmer *uniquement* à travers le pouvoir de discussions publiques informelles, même lorsque celles-ci sont issues d'espaces publics autonomes. Pour générer un pouvoir politique, leur influence doit se répercuter dans les délibérations d'institutions à structure démocratique et prendre, par le biais de résolutions formelles, la forme d'une influence autorisée.³⁸

2) Deuxièmement, l'intérêt d'une explicitation du fonctionnement de la désobéissance civile à travers la notion d'influence réside dans l'aspect stratégique qu'elle revêt pour les minorités. L'influence serait en effet le seul recours qui reste à ceux qui n'ont ni argent, ni pouvoir. Habermas se permet ainsi une légère inflexion de la théorie de Parsons chez qui l'influence est en fait, à la fois, l'arme des gouvernants et des gouvernés (car elle repose sur la persuasion).

³⁷ F. Chazel, « Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence », in *Revue Française de Sociologie*, 1964, V, pp. 387-401.

³⁸ J. Habermas cite en le reprenant à son compte le développement sur la société civile de Cohen et Arato dans *Droit et démocratie*, *op. cit.*, p. 399.

Regardons de plus près le contenu de cette notion d'influence : « L'influence ne serait donc qu'une capacité générale de persuader, dont il faut explorer les modes. »³⁹ Mais persuader qui et de quoi ? La persuasion, pour être effective, doit reposer sur des principes de légitimation. Or la notion de légitimité invoquée dans la désobéissance civile prend une nouvelle tournure dans les sociétés modernes dites différenciées. Car si le droit de résistance fut longtemps compris comme l'invocation d'une loi supérieure à la loi actuelle, dans le contexte de sociétés pluralistes, il semble en revanche hasardeux, voire tout à fait dangereux de justifier la désobéissance civile à partir de ses propres croyances, sauf à prendre le risque de revenir à la perspective de la guerre des Dieux. C'est pourquoi la théorie habermassienne se propose à juste titre de repenser cette fonction de légitimation en contexte de pluralisme des valeurs : elle prétend reconstruire la normativité du droit positif, soit sa légitimité, sans recourir à l'hypothèse d'un droit naturel, à partir de la seule rationalité communicationnelle inhérente à notre utilisation valide du langage. Donc, comme le précise C. Audard, Habermas prend au sérieux la question de savoir comment affermir le contenu normatif du droit sans retomber dans les illusions du droit naturel classique⁴⁰. Pour éclaircir la position de Habermas, et voir ainsi en quoi des principes peuvent encore fonctionner comme demande de reconnaissance dans un système juridique qui revendique une relative neutralité axiologique par rapport aux différentes croyances existantes, il faut comprendre cette idée de modernité post-métaphysique. Qu'est-ce que cela veut dire que d'enfreindre la loi pour dénoncer une injustice dans un contexte de pluralisme des convictions et des croyances ? Est-ce légitime ? Pour y répondre, il faudrait pour cela examiner en quoi peut bien consister le contenu normatif et cognitif d'un principe moral : qu'est-ce qui fait qu'un principe oblige ? Et qu'est-ce qui fonde la légitimité de l'exercice d'une désobéissance au nom d'un principe pour dénoncer une loi ? Autant de questions auxquelles Habermas a répondu dans l'article introductif à *L'intégration républicaine*, « Jusqu'à quel point l'autorité du devoir est-elle raisonnable ? »⁴¹ dont nous ne pouvons retracer l'argumentaire ici car cela nous éloignerait trop du sujet. Notons seulement, en guise de récapitulatif, que la théorie de la désobéissance civile de Jürgen Habermas se fonde sur la théorie parsonnienne de l'influence qui a inspiré une partie de la perspective de la mobilisation des ressources (Lipsky), et notons aussi que le mérite de Habermas est d'avoir élaboré une conceptualisation continuée de la désobéissance civile tout au long de ses écrits qui le conduisent à mêler, d'une part, un fondement normatif fort reposant sur la sociologie parsonnienne et la solidarité comme valeur suprême d'organisation de la société et, d'autre part, une conception dynamique de la démocratie comme inachevée et que le processus de délibération cherche à améliorer. Habermas

³⁹ F. Chazel, *op. cit.*, p. 390.

⁴⁰ C. Audard, « Le principe de légitimité démocratique et le débat Rawls-Habermas », in Rainer Rochlitz, *Habermas, l'usage public de la raison*, PUF, 2002, pp. 95-132.

⁴¹ J. Habermas, « Jusqu'à quel point l'autorité est-elle un devoir raisonnable ? », in *L'intégration républicaine*, Fayard, 1998 (1996), pp. 11-63.

s'est ainsi interrogé de manière privilégiée sur la raison pratique et sur la valeur politique d'un principe dans des démocraties modernes où prédomine le pluralisme des valeurs. Cependant, demeurer dans le cadre de la conception de la désobéissance civile comme seule capacité de mobiliser des ressources et d'exercer de l'influence risque tout de même de normaliser ou, en tous cas, de banaliser une conception instrumentale de l'action politique et bien au-delà une conception réifiée du social, celui-ci étant alors défini comme un marché. Certes, Habermas a précisément cherché à faire échec à cette approche de l'action communicationnelle en termes de stratégie mais sa conception de la désobéissance civile en s'imprégnant du thème parsonien de l'influence qui a aussi inspiré le paradigme de la mobilisation des ressources comme Lipsky, ne permet pas de tracer une démarcation claire d'avec ces théories qui ont tendance, même faiblement, à expliciter les mouvements sociaux dans les termes assumés ou non du choix rationnel.

Il revient dès lors, selon nous, à la philosophie sociale de Axel Honneth d'avoir mis à jour tout récemment cette forme de compréhension du social en termes de calcul pour en élucider le soubassement idéologique. En effet, sa conception de la philosophie sociale exposée dans son dernier ouvrage *La réification. Petit traité de théorie critique* nous permet de comprendre à l'inverse de la théorie de la mobilisation des ressources, comment les individus n'arrivent pas à participer, à s'engager dans le monde :

« La transformation grandissante de pratiques dans le sens d'une activité dépourvue de participation résulte des contraintes qu'exerce sur les habitudes interprétatives des sujets le fait qu'ils prennent part à des processus sociaux d'échanges qui n'exigent d'eux qu'une attitude calculatrice »⁴².

La clé de la compréhension de la désobéissance civile et des transformations sociales qu'elle inaugure réside ainsi dans notre compréhension de la modernité politique mais aussi dans la mise à jour de la violence de certaines interprétations du rapport pratique au monde souvent réduit à un simple rapport stratégique. Il s'agit pour l'auteur d'interroger les conditions sociales d'une forme d'ontologie politique, comme par exemple les conditions de la participation. On peut donc se servir du concept de réification tel qu'il est réélaboré par Honneth à partir de Lukács pour saisir les défaillances de la théorisation de l'engagement faite à partir de la théorie des ressources et de l'influence. Selon Lukács, la réification se manifeste selon trois modalités, qu'elles soient combinées ou non. Elle concerne (1) l'appréhension quantitative de l'objet, (2) le traitement instrumental d'autrui, (3) le fait de se rapporter à ses propres capacités et besoins comme à quelque chose d'économiquement profitable. Comme le précise Honneth, la « réification » selon Lukacs ne peut pas non plus être conçue comme conduite immorale ou infraction à des principes moraux. Pour nous non plus, il ne s'agit pas de dire, à partir de ces réflexions, que l'homme est devenu amoral, axiome qui

⁴² A. Honneth, *La réification. Petit traité de théorie critique*, Gallimard, 2007, p. 41.

expliquerait ou justifierait que la désobéissance à l'autorité soit si peu « pratiquée » : elle demanderait un courage moral, voire un devoir surrogatoire que l'homme ordinaire, déserté par les convictions idéologiques, ne pourrait accomplir. Selon Honneth interprétant ici Lukács, le traitement instrumental d'autrui n'est d'abord qu'un fait social et non pas une faute morale. C'est une pratique (praxis) manquée en ce sens qu'elle est réduite à la seule logique de l'utilité, sans même qu'il y ait une activité nécessairement consciente à la source de cet oubli si tant est qu'il puisse exister des oublis délibérés comme dans le cas de la dénégation. Honneth se pose alors la question de savoir s'il y a du sens à réactualiser le concept de réification en le comprenant comme le signe de l'atrophie et de la distorsion d'une pratique originaire (ce rapport « originaire » désignant le souci perdu que l'homme a de soi et du monde). Cette perspective nous paraît intéressante pour l'étude de la désobéissance civile car elle permet d'apprécier celle-ci comme étant le passage à la revendication témoignant d'un souci du monde, d'une protection du rapport originaire au monde. En somme, il s'agit de soutenir que, s'il y a des désobéissants, s'il y a des personnes capables de critiquer le rapport réifiant au monde comme le font par exemple les mouvements écologiques, les mouvements altermondialistes en général qui critiquent la « marchandisation » du monde, c'est parce qu'ils renouent avec ce que doit être un rapport harmonieux au monde. La désobéissance civile alors, loin de signifier la fin de l'utopie révolutionnaire, loin d'être le signe d'un réformisme graduel – ce dont on l'accuse parfois – est profondément révolutionnaire, en ce qu'elle cherche à transformer les représentations symboliques de la société. L'idée, à travers la méthode de Honneth serait ainsi d'éclairer les conditions ontologiques de la participation politique (et du risque pris à cette participation en enfreignant une loi) en cherchant la manière dont nous sommes affectés (ou pas) par le monde mais aussi par nous-mêmes. Mais à considérer que la désobéissance civile renoue avec une approche ontologique forte concernant la conception de ce que vaut une vie pleinement vécue, ne risque-t-on pas de renouer avec un certain existentialisme et donc avec un certain humanisme ? Les présupposés anthropologiques sont clairement assumés par cette théorie qui cherche à dénoncer les pathologies sociales qui empêchent des formes de reconnaissance satisfaisante de soi et du monde. Même si Honneth a de manière générale tendance à parler des conditions *formelles* (et non substantielles) de réalisation de la vie bonne pour échapper à toute critique identifiant sa théorie de la reconnaissance aux conceptions communautaristes qui mettent l'accent sur l'identité comme réalisation de soi, il demeure que sa perspective est indéniablement empreinte d'une visée humaniste. Cette approche fondamentalement humaniste ne pose pas problème pour notre propre réflexion sur la désobéissance civile : celle-ci effectivement interroge notre rapport pratique au monde et donc, de ce fait, elle questionne les conditions réelles de notre existence et ce que, en tant qu'homme, nous pouvons accepter⁴³. A ce propos, la charge sémantique du vocable

⁴³ Cette approche de la désobéissance civile à l'intérieur de la critique de la réification a, en réalité, déjà

« désobéissance civile » est symptomatique d'une filiation de cette forme de tumultes que l'on pourrait bien faire remonter jusqu'à l'humanisme civique d'un Machiavel ! Contrairement à ce que l'on pourrait croire cette reconstruction généalogique n'est pas audacieuse, elle reflète effectivement le sens politique de la désobéissance civile qui se rattache historiquement à la théorisation du droit de résistance à l'oppression et aux théories de la non-domination qui mettent la notion de conflits au centre de leur explicitation du politique. C'est d'ailleurs cette insistance mise sur l'homme se souciant de soi et de la chose publique, de la Cité qui conduit aujourd'hui à parler beaucoup plus de désobéissance civique que de désobéissance civile, le terme de civilité renvoyant quant à lui beaucoup plus à une police des mœurs condamnant toute forme de violence, alors même que la définition de ce qui est violent ou non, surtout au niveau symbolique, fait l'objet d'une appropriation qui elle-même peut être indiscutée et violente.

Conclusion

L'étude de la désobéissance civile à partir d'une perspective sociologique ou à partir d'une perspective philosophique ne repose pas sur un choix méthodologique irréversible et dogmatique. En effet, comme nous l'avons vu au cours de notre développement, l'analyse sociologique des mouvements de désobéissance civile dans les années 1960-1970 a tout autant été nourrie par la perspective de la mobilisation des ressources que par la contestation d'une vision étroite de cette théorie qui n'arrivait pas à comprendre les déterminants symboliques et affectifs de l'engagement. Depuis cette époque, la réflexion sociologique sur la désobéissance civile est étroitement déterminée par ces antécédents théoriques. Cependant, loin de reprendre le refrain de la fin de l'utopie consacrant la dépolitisation de l'étude des mouvements sociaux au début des années 1980, certaines perspectives comme celles de Gamson ont permis de rendre raison du caractère politique de ces mobilisations. Aujourd'hui, dans la même veine méthodologique héritée de ces débats des années 1960 et 1970, on peut signaler l'excellent ouvrage dirigé par Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, *La France rebelle*, qui cherche à retracer les trajectoires des acteurs, les répertoires d'action de la contestation : ouvrage dont on peut dire qu'il fait de « l'illégalisme militant » l'un des traits directeurs de ses radiographies des actions contestataires⁴⁴.

Pour ce qui est des approches philosophiques, celles-ci ne sont pas vouées à n'être qu'une réplique aux perspectives sociologiques. Le recours à ce dispositif consistant à instaurer un dialogue entre les disciplines nous a toutefois permis de mettre

été élaborée. En effet, Marcuse, en 1969, avec *Critique de la tolérance pure* (Editions John Didier) applique aux mouvements sociaux les apports de sa théorisation de *L'homme unidimensionnel*. En s'inspirant de Marx et de Freud, Marcuse critiquait déjà cette « seconde nature » qui consistait à n'avoir qu'un rapport instrumental au monde. La dénonciation de la réification lui servait alors de point d'appui pour dénoncer la fin d'un certain humanisme, ou existentialisme.

⁴⁴ X. Crettiez, I. Sommier (éd.), *La France rebelle*, Editions Michalon, 2006.

en regard des théories qui se sont développées à la même période mais qui, pour appartenir à des champs disciplinaires différents, et sauf exception, se sont mutuellement ignorés. Or, la richesse de la théorisation en sociologie et en philosophie des phénomènes de rébellion dans les années 1960 et 1970, mérite qu'on les fasse dialoguer entre elles, notamment à travers leurs concepts-clés. Une différence tout de même tient à ce que la philosophie cherche à considérer les faits comme ceux de la désobéissance à une autorité illégitime comme étant des « faits normatifs », là où la sociologie ne voit que des faits « tout court ». À cet égard, « la libération cognitive » dont parle Gamson n'arrive pas à se situer au même niveau normatif que l'ontologie politique dont cette philosophie est parfois empreinte. En somme, pour répondre à la question que nous avons posé en fin de première partie (quelle est la valeur normative d'une description ?) la réponse n'est pas aisée tant on serait tenté de suivre un Honneth interprète de Lukács et de penser que les « faits » n'existent pas : le monde est toujours déjà chargé de significations. Pour la philosophie pourtant le gain analytique des études sur la désobéissance civile est indéniable puisque celles-ci prennent place dans une refonte catégorique des théories de la justice et de la démocratie, comme en attestent la nouvelle perspective ouverte par la *Théorie de la justice* de Rawls en 1971 ainsi que les études sur la démocratie radicale articulées à partir des années 1980 autour des ouvrages de Lefort, Laclau et Mouffe, et dans les années 1990, autour de ceux de Toni Negri et Axel Honneth⁴⁵.

⁴⁵ A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Le Cerf, 1994 ; Cl. Lefort, ; E. Laclau, C. Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy : Toward a Radical Democratic Politics*, Verso, 1985 ; A. Negri, *Le pouvoir constituant, essai sur les alternatives de la liberté*, PUF, 1997.